

BULLETIN MUNICIPAL

N° 52

# *Le Messager de l'Oncre*



MAIRIE DE JAVERDAT

J u i l l e t 2 0 1 8



# Le mot du maire

Voici de nouveau l'été. Les enfants de l'école viennent de prendre leurs quartiers d'été et les grands, en fonction des projets, vont vaquer à leurs occupations.

Pour ce qui concerne la vie communale, outre la finalisation du projet d'aménagement du centre bourg, l'assemblée municipale a poursuivi ses travaux avec des constantes et la poursuite des sujets évoqués lors du dernier numéro.

Ainsi, ce numéro du messenger fait le point sur :

Les bilans financiers 2017 et les budgets 2018,

Les orientations budgétaires, en matière de travaux d'investissement,

La vie scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Javerdat-Cieux,

Le suivi et l'exploitation de biens communaux (cimetière, stade)

Les projets de transferts de biens de sections communales et d'espaces publics dans des villages...

Et en collaboration avec la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

La gestion des déchets : collecte, déchetteries et facturation,

Le projet d'aménagement de l'aire de stationnement des gens du voyage.

D'autre part, le projet de développement éolien occupe une large place dans ce numéro, puisque l'autorisation de son lancement a été votée par l'assemblée le 4 juillet dernier.

Enfin, une nouvelle offre de service est mise à la disposition des habitants de notre commune : il s'agit de la création d'un dépôt de pain par Isabelle de l'Auberge Limousine, en collaboration avec la boulangerie TAYSSE, d'Oradour-Sur-Glane, à compter du 10 juillet 2018. L'affichette intégrée à ce numéro du journal décrit les modalités de fonctionnement de ce nouveau

service proposé par Isabelle. Cette initiative, très appréciable, qui répond à un besoin exprimé par de nombreux habitants et personnes de passage est à encourager par vos achats de pain ou autres viennoiseries et pâtisseries (sur commande) aussi souvent que nécessaire pour durer dans le temps ! Nous comptons sur l'adhésion du plus grand nombre à ce nouveau service de proximité!

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter bonne lecture et que les saisons qui viennent soient en phase avec vos attentes et vos projets !

Annie DARDILHAC

- ▶ p. 2  
Le mot du maire
- ▶ p. 3  
Infos municipales  
Etat civil  
Affaires financières
- ▶ p. 8  
Relations sociales
- ▶ p. 14  
Les associations
- ▶ p. 22  
Infos diverses

## INFOS MUNICIPALES

### ► Etat civil

#### Naissance

MAUCOURANT Constance, Lascaux, le 5 février

LEFLERS Haïdi, Aire d'accueil Javerdat, le 12 avril

Félicitations aux parents

#### Mariage

SOULAT Benoit et SALESSE Virginie, le 20 janvier

BARDET Jean Christophe et CHARBONNIER Magalie, le 19 mai.

Le conseil municipal présente ses meilleurs vœux aux mariés.

#### Décès

BUISSON René, Pierre, le 15 janvier, Lascaux

PIMPIN Nicolas, le 16 juin, Le Pic

GRAND André, le 25 juin à Oradour-Sur-Glane

Le conseil municipal présente ses sincères condoléances aux familles.

### ► Informations diverses

#### Secrétariat de mairie :

Tél : 05 55 03 10 56 Fax : 05 55 03 21 69

Mail : mairiedejaverdat@wanadoo.fr

Site : WWW.javerdat.fr

Heures d'ouverture:

LUNDI 9h à 12h

MARDI 9h à 12h et de 14h à 17h

MERCREDI 9h à 12h: présence d'un élu

JEUDI 9h à 12h

VENDREDI 9h à 12h

SAMEDI 9h à 12h Permanences des élus

#### Permanence du maire

Les Mercredi et Samedi matins sur rendez-vous.

#### Salle polyvalente

Tel : 05 55 03 26 98

#### Nouveaux habitants

Les nouveaux habitants doivent se présenter en mairie dès leur installation sur la commune.

#### A.I.C.A.R.P.A.

Portage des repas à domicile.

Les référentes sont : Sylvie CHAIZEMARTIN et Martine LABRACHERIE : 06 89 52 92 71

#### Sipes

Responsables: Sophie Pimpin et Priscilla Mioche. Tél : 05 55 03 21 00.

Mail : sipesjaverdatcieux@yahoo.fr

Site : <http://lespetitsprinces.blog4lever.com>

#### Conciliateur de justice

M. Clarisse ROUGIER reçoit le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à la mairie d'Oradour-sur-Glane de 9h à 12h. Tel : 06 25 69 37 53

#### Ecole

3, rue de l'Ecole. Tel : 05 55 33 19 90

#### Garderie

Horaires pendant l'année scolaire:

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Matin: 7h 15 à 8h 50 et soir : jusqu'à 18h 30.

#### Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Réunion les lundis impairs à Javerdat de 9 à 12 heures dans les locaux de l'ancienne école.

Responsable : Mlle RENAULT Christelle

Tél : 05 55 79 71 26

#### Communauté de Communes « Porte Océane du Limousin Glane - CDCPOL- »

1, av Voltaire 87200 Saint Junien

05 55 02 14 60

Site : [www.porteoceane-dulimousin.fr](http://www.porteoceane-dulimousin.fr)

#### Déchetterie de Saint Junien :

Elle est ouverte du lundi au samedi

9h - 12h et 14h - 17h30

ZI le Pavillon - Chez Jouy Saint Junien

Tél : 05 55 02 33 95

Elle est accessible à tous les administrés de la Communauté de Communes « Porte Océane du Limousin » sur présentation de leur badge. (Demande à faire auprès de la mairie).

## Collecte des encombrants

ATTENTION : vous devez IMPERATIVEMENT vous inscrire auprès de communautés de communes La Porte Océane du Limousin

Par tél : 05 55 71 78 78

Par mail : service-dechets@pol-cdc.fr

Ou de la mairie : 05 55 03 10 56

Les dates de collectes pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2018 sont : 17/07 - 21/08 - 18/09 - 16/10 - 20/11 - 18/12.

## Collecte des ordures ménagères

Elle a lieu: le LUNDI : circuit N°1 (toute la commune sauf Rebeyrat)

Le JEUDI : circuit N° 5 pour Rebeyrat

A la Maison du département, pôle petite enfance (2, rue Alfred de Musset 87200 St Junien)  
Vous pouvez contacter :

### Assistante Sociale :

Melle BONNIER Manon  
Permanence en Mairie d'Oradour sur Glane le mercredi matin de 9h 30 à 11h 30 sur rendez-vous.  
Tél. Mairie d'Oradour S/ Glane : 05 55 03 10 01

### Puéricultrice

Madame GAMAURY Evelyne  
Tel: 05 55 43 06 06

### Référente Autonomie

Madame DEFAYE Laetitia  
Tél. : 05 55 43 06 06

### Points « info familles »

Ils ont pour mission :

- D'accueillir, d'informer, d'orienter les familles vers les services adaptés à leurs besoins

Le point local à contacter est à ST Junien, 2 Place Auguste Roche  
Tél. : 05 55 43 06 80

4

## ► Affaires financières

### LE BILAN FINANCIER 2017

Le budget 2018 est construit, comme chaque année à partir du bilan budgétaire 2017, appelé compte administratif. Ainsi, les tableaux récapitulatifs ci-après présentent

le résultat de l'exercice comptable 2017 validé par le trésorier via le compte de gestion.

Cf. synthèse des comptes administratifs 2017 ci-après :

#### Budget communal

	PREVU	DEPENSES	PREVU	RECETTES
FONCTIONNEMENT	552 380,51	496 607,16	510 385,00	511 155,31
INVESTISSEMENT	339 707,00	237 406,20	336 431,51	113 708,03
REPORT N-1 Fonctionnement				41 995,51
REPORT N-1 Investissement				3 275,49
		=		=
<b>TOTAL (Réalisé + Report)</b>		<b>734 013,36</b>		<b>670 134,34</b>
R.A.R (1) Fonctionnement				
R.A.R (1) Investissement		98 465,00		120 623,00
<b>TOTAL des R.A.R.</b>		<b>98 465,00</b>		<b>120 623,00</b>
RESULTAT cumulé Fonct.		496 607,16		553 150,82
RESULTAT Cumulé Invest.		335 871,20		237 606,52
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>832 478,36</b>		<b>790 757,34</b>

(1) RAR : Reste A Réaliser

#### Budget EAU/ASSAINISSEMENT

	PREVU	DEPENSES	PREVU	RECETTES
FONCTIONNEMENT	142 684,86	66 491,12	90 760,00	90 326,17
INVESTISSEMENT	93 749,00	32 537,55	140 764,80	153 120,89
		+		+
REPORT N-1 Fonctionnement				51 924,86
REPORT N-1 Investissement		47 015,80		
		=		=
<b>TOTAL (Réalisé + Report)</b>		<b>146 044,47</b>		<b>295 371,92</b>
R.A.R Fonctionnement				
R.A.R Investissement				
<b>TOTAL des R.A.R.</b>				
RESULTAT cumulé Fonct.		66 491,12		142 251,03
RESULTAT Cumulé Invest.		79 553,35		153 120,89
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>146 044,47</b>		<b>295 371,92</b>

### LE BUDGET 2018

**Les orientations budgétaires, fondement du budget investissement 2018**, ont été validées par l'assemblée municipale et intégrées au budget primitif 2018 ; les dépenses envisagées sont reprises ci-dessous au titre des dépenses. Concernant les recettes d'investissement, elles sont composées des subventions diverses (département, état) et sont complétées par le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui sera reversé à la commune à N+2 (2 ans après l'année de réalisation des travaux). Une ligne de trésorerie permet de faire l'avance avant versement du FCTVA par l'état.

### L'aménagement du centre bourg 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche (2018)

Cette dernière partie de travaux comprend :

- **Tranche 2** : La réfection du champ de foire (Parking) et l'aménagement de l'aire de stationnement le long de la rue du Cèdre (route de Chez Cressac), la rue de l'Oncre, et la place de l'église, pour un montant de 142 855 € HT

- **Tranche 3** : Aménagement de la route départementale 711, voie circulante avec surélévation, rétrécissement, aménagement des bas-côtés avec mise en accessibilité vers salle polyvalente, mairie et église et reprise des trottoirs, pour un montant HT de 115 467 €

Soit un total HT de 258 322 € HT, 51 664 € de TVA, soit TTC 309 986 € TTC (dépenses).

Ces travaux sont subventionnés, sur la base du montant HT:

- par le département à hauteur de 50 % dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI) et

- par l'état à hauteur de 30 %, dans le cadre de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds de Soutien aux Investissements Publics Locaux (FSIPL) en application du contrat de ruralité.

Le reste à charge pour la commune est de 20 % du montant HT.

**Soit un total de subventions (recettes) à hauteur de 80 % du montant HT des travaux.**

### Système anti foudre (via le clocher de l'église)

Afin de finaliser la mise en conformité à la réglementation en vigueur, une mise aux normes du système anti foudre s'est imposée à la commune en lien avec les travaux de la place de l'église. Le système comprend 2 parties, l'une souterraine, l'autre aérienne.

Le montant de l'installation s'élève à 6 448 € HT, soit 7 738 € TTC, subventionné par le conseil départemental à hauteur de 50 % du montant HT.

### Réparation du clocher suite à intempérie

La réparation du clocher endommagé suite à un orage en juillet 2017 a nécessité une remise en état. Le montant des travaux

5



est couvert par l'assurance de la commune (hors franchise).

Le montant des travaux s'est élevé à : 2 830 € HT, soit 3 396 € TTC.

### Travaux de réparation de la toiture de la maison des associations

Il s'agit de la réparation de l'avant toit, côté haut du bourg ; le montant des travaux s'élève à 359 € HT, soit 431 € TTC ; une autorisation de conseil départemental a été accordée à hauteur de 30 % du montant HT.

### Réfection de la salle polyvalente

Du fait de l'utilisation de la salle polyvalente pour assurer la fonction de restaurant scolaire, (la partie cuisine a été refaite en 2015), la nécessité d'appliquer à la salle de restauration les procédures de nettoyage et d'entretien au regard des recommandations en matière d'hygiène alimentaire a induit la programmation de la réfection du carrelage et des peintures. Pour ce faire, il a été validé les opérations de travaux suivantes :

- Carrelage : la réfection du carrelage sur l'ensemble de la surface, annexes comprises pour un montant de 11 132,40 € HT
- Peinture : dépose et pose faux plafond, pose de toile et mise en peinture (plinthes, vestiaires, cadres fenêtres et porte-fenêtres portes intérieures, boiseries etc.) avec reprise de l'isolation autour des fenêtres, etc... pour un montant de 9 762 € HT.

**Le montant total des travaux est de 20 894 € HT, soit 25 073 € TTC**

Le financement est assuré par une subvention du département (30 %) et de l'état (25 %) ; le reste est à la charge du budget communal.

Les autres besoins identifiés (poursuite de la réfection du mur du cimetière, réfection des puits de La Valette, du Courtieux, etc...) seront examinés dans le cadre du budget 2019.

Concernant le budget de fonctionnement, outre les recettes intégrant le produit des 3 taxes, la stabilisation par l'état de la Dotation Globale de Financement (DGF) à hauteur de 50 168 € et le versement (dépenses) à l'état du Fonds de

Péréquation Intercommunal (FPIC) d'un montant de près de 8 647 € pour 2018, il est à noter que :

**La solidarité intercommunale** au niveau du pacte de solidarité et de l'attribution négative au regard des compétences transférées, est maintenue, avec une diminution par rapport à 2017, pour tenir compte de la baisse des ressources de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (CDCPOL).

**Le financement des projets communaux** a été étalé dans le temps pour mettre en adéquation besoins communaux et capacités budgétaires. Il est à noter que, dans ce contexte, la balance dépenses/recettes relève d'un exercice difficile. Ainsi, pour 2018, comme les années précédentes, l'assemblée municipale a utilisé 2 leviers pour préparer le budget :

**La maîtrise des dépenses** (pas de remplacements des personnels, sauf cas de force majeure, travaux en régie privilégiés, ...) d'une part, et

**L'optimisation des recettes** (augmentation modérée des taxes, vente de biens communaux, recherche optimisée de subventions auprès des partenaires (département qui soutient l'investissement des communes malgré ses propres diminutions de recettes) et des autres financeurs (Etat,...), d'autre part.

**Ainsi, en termes de budget de fonctionnement 2018 il a été intégré :**

**En recettes** le versement de 20 000 € par la CDCPOL, pour les mises à disposition des moyens communaux au SIPES en appui à la mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial PEDT mis en œuvre par le SIPES, pour amortir le coût des mises à disposition à partir du budget communal (en contrepartie de la gestion directe de l'ALSH Intercommunal - à Chaillac - par la CDCPOL).

**Concernant le pacte de solidarité** au bénéfice des communes de la CDCPOL, il est précisé que la commune de Saillat, à son initiative, est exclue de ce dispositif pour l'année 2018.

Les sept autres communes de l'ex Communauté de communes Vienne-Glane, bénéficiaires du dispositif antérieur, voient un maintien de la solidarité avec -

10 % au niveau du pacte financier. Ainsi, le pacte de solidarité permet le versement au budget communal de 45 046€ pour 2018.

Par ailleurs, concernant la compensation négative dans le cadre du transfert de charges à la CDCPOL, son montant est de 23 105 € (ce montant correspond à des prestations faites par la CDCPOL dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées sans demande de remboursement par le budget communal).

Le résumé des 2 principaux budgets sont repris ainsi que la fixation des 3 taxes.

### Budget communal:

La fixation des 3 taxes : taxe d'habitation (TH), taxe foncière bâti (TFB), taxe foncière non bâtie (TFNB)

Comme chaque année, une augmentation des 3 taxes (TH, TFB et TFNB) a été validée ; le coefficient de variation proportionnelle voté pour application est de 1,032137, soit 3,2 % appliqués sur les 3 taxes.

Au final, l'état des notifications des taux d'imposition pour l'année 2018 est synthétisé comme suit :

TAXE	Taux 2017	TX 2017 Départementale	Coefficient de variation proportionnelle	Taux voté année 2018	Base d'imposition Prévisionnelle 2018	Produit attendu en €
TH	13,55	25,10	1,032137	13.99	751 400	105 797
T.F.B	14.15	20,49		14.60	472 600	69 472
TFNB	73.13	73,32		75.48	50 200	36 711
Produit attendu					205 399	211 980 €

Ainsi, le produit attendu pour cette année 2018 est de 211 980 € (= + 6 581 € par rapport à 2017).

C'est sur cette base de recettes que le budget communal a été élaboré et voté.

En résumé, le budget primitif communal s'établit comme suit :

- Investissement: 895 012 € en dépenses et en recettes.
- Fonctionnement : 556 604 € en dépenses et en recettes.

### Budget eau et d'assainissement:

Le budget eau et d'assainissement s'établit comme suit :

- Investissement: 254 509,91 € en dépenses et en recettes.
- Fonctionnement : 167 219,91 € en dépenses et en recettes.

A noter : En application de la législation (loi NOTRÉ) qui prévoit le transfert de la compétence EAU/ASSAINISSEMENT à l'intercommunalité, la commune de Javerdat a validé ce transfert rendu obligatoire par la loi qui sera effectif à compter du 01.01.2020.

### Tarifs communaux 2018-2019:

Prestations	Tarif en €
Repas cantine enfants	2
Repas cantine adultes	5,40
Garderie journée (Matin et Soir)	2,25
Garderie Matin ou Soir	1,23
Garderie forfait mensuel (+ de 11 Jours)	24,50
Forfait branchement eau potable MO et fournitures comprises	671,26
Forfait annuel transport scolaire 1 <sup>er</sup> enfant	65
Forfait annuel transport scolaire 2 <sup>ème</sup> enfant et suivants	32,50

## ► Relations sociales

### RPI JAVERDAT-CIEUX

Année 2017-2018

Une nouvelle année scolaire s'achève, c'est le temps des récompenses, des spectacles et fêtes de fin d'année et des prévisions pour l'année suivante.

L'école de Javerdat a participé au concours organisé par la Ligue contre le Cancer sur le thème

«Alimentation - Cancer». Chaque classe a réfléchi et participé.

La classe de CM2 a réalisé, avec la participation d'Amandine (intervenante musique) une vidéo «L'orchestre des légumes». Ce travail a été classé troisième sur 29. Un chèque de 50 euros a été remis à la Directrice et 1 livre de recettes de cuisine à chaque élève.

Les enfants de la classe de CM1 ont reçu chacun 1 agenda illustré 2018-2019 et cette classe aura la responsabilité de préparer l'illustration de l'agenda 2019-2020 avec la participation d'un plasticien.

Les enfants de la classe de CE2 ont réalisé 2 affiches, chaque enfant a reçu un livre de recettes de cuisine.

Les enfants de l'école de Javerdat ont présenté sur la scène de La Mégisserie 2 pièces de théâtre, réalisé avec Mohamed Maâch, metteur en scène, pendant l'année scolaire : «Les origines de l'homme de Cro-mignon» par les CE2 et «Les origines des mots» par les CM1 et les CM2.

La prestation était réussie et a été récompensée par des applaudissements soutenus et des rappels.

Pour clôturer l'année scolaire une fête traditionnelle de fin d'année réunissant les enfants, parents et amis des 2 écoles a été organisée par l'APE à l'école de Cieux. Cette manifestation a eu beaucoup de succès.

L'année scolaire 2017-2018 s'est déroulée dans une certaine inquiétude due à la baisse des effectifs du RPI, très tôt nous avons appris la menace de suppression de classe. Cette inquiétude vient de se vérifier par l'officialisation par l'Inspection Académique de la fermeture d'une classe de maternelle à l'école de Cieux malgré les interventions de 2 communes, de l'Association des Parents d'élèves et des membres du Collectif de Défense de l'école.

### Rentrée 2018-2019

Les prévisions de répartition pour la prochaine rentrée, avec les rythmes scolaires maintenus à 4,5j, données au Conseil d'école du 25 Juin sont les suivantes :

Effectif total du RPI Javerdat - Cieux : 143 élèves

Effectif école de Javerdat : 75 repartis dans les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.

Effectif école de Cieux : 68 en classe de TPS, MS, GS et CP.



## ► Affaires générales

### MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DE RECHERCHE DES TOMBES ABANDONNÉES

La mise en œuvre de la procédure de recherche des tombes abandonnées se poursuit, conformément au planning prévisionnel. Après affichage du 3ème Procès verbal complété par une attestation de conformité relative à la réalisation de toutes les étapes en les spécifiant (preuve de la conformité de la réalisation de la procédure), le constat d'abandon (pas de réponse), ainsi avéré a induit la pose des affichettes individuelles.

La liste actualisée et validée avec envoi à la préfecture via la sous-préfecture a été effectuée.

La liste actualisée et l'ensemble des documents restent à la disposition des demandeurs en mairie.

Nouvelle visite du maire en présence de la commission (N+3) soit le 30.04.2021

### MISE À DISPOSITION DU STADE

Comme évoqué dans le dernier numéro du messenger, pour concrétiser la mise à disposition du stade et de ses annexes à l'association OSGOR, de venue annexes le 01.01.2018, POL baseball la formalisation des supports de partenariat a été effectuée ; ainsi, la convention de mise à disposition de l'association et le règlement intérieur ont été validés par l'assemblée municipale.

### PLANTATION D'UN ARBRE DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18

Pour marquer le centenaire de la fin de la guerre 14-18, la plantation d'un arbre, un GINKJO BILOBA, a été validée. La plantation se fera au mois de novembre prochain, sur le haut du champ de foire.

### RENOUVELLEMENT DU LABEL «API-CITÉ» SUR LA BASE DU BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Suite à l'attribution, en 2016, du label API

cité à la commune de Javerdat, une nouvelle candidature a été déposée, pour concourir à une nouvelle obtention de ce label pour la période 2018-2019.

### CHEMINS COMMUNAUX

Un chemin communal au village de La Valette, inutilisé depuis plusieurs décennies, a fait l'objet d'une réouverture par l'agent communal, pour répondre à une demande d'un propriétaire riverain.

### PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Comme évoqué lors du dernier numéro du messenger de l'Oncre, l'équipe municipale a poursuivi sa réflexion en matière de projet de développement éolien.

La base règlementaire est constituée de la Loi N° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte - LTECV - ;

Après plusieurs réunions de travail et la consultation de 2 entreprises spécialisées, la collectivité a validé ses objectifs au regard des priorités de la mandature.

Il s'agit d'une part de favoriser prioritairement le développement des énergies renouvelables et d'autre part, de contribuer, pour notre petite collectivité à la diminution du recours aux énergies fossiles. Ces objectifs s'inscrivent totalement dans le projet porté par l'assemblée municipale en matière d'actions en faveur du développement durable (cf. plan d'actions de l'agenda 21, notamment le plan Climat, Air, Énergie Territorial - PCAET- porté par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin - CDCPOL).

Le 4 juillet dernier, l'assemblée municipale a voté à la majorité l'autorisation de lancement du projet de développement éolien par la société ESCOFI.

La philosophie du projet privilégie les axes prioritaires par l'équipe municipale :

- La participation des représentants de la commune dans l'accompagnement de toutes les étapes dès le démarrage des études de faisabilité afin de garantir à la



population et aux habitants qualité du projet, prévention et préservation de notre patrimoine et de notre environnement, via la création d'un comité de pilotage paritaire composé d'élus et de représentants de la société.

-La possibilité de participation citoyenne sur la base d'un collectif porté par une société par actions simplifiées (SAS) constituée de citoyens locaux (commune, communes de la CDCPOL et communes limitrophes),

- Les retombées financières en matière d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau -IFER-, de taxe foncière, ... pour, entre autres, la commune et la communauté de communes - cette dernière nous assurant de son soutien moral - pouvant permettre d'éviter des futures hausses de taxes à charge des habitants de la commune.



Sur la base de l'autorisation votée par le conseil municipal, les étapes suivantes, mises en œuvre par la société ESCOFI, accompagnée par le comité de pilotage, consistent en la poursuite des études avec 2 points essentiels :

- La prise de contact avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles,
- La sécurisation du foncier,
- Le lancement des études d'impact et des mesures du vent

-La réalisation d'une enquête publique. C'est sur la base des conclusions des négociations entre les propriétaires d'une part et des résultats de toutes les études d'impact (...) complétés par une enquête publique que le diagnostic sera formulé et la faisabilité validée ou non.

Fort de tous ces éléments, attestant de la faisabilité du projet de développement, le conseil municipal délibérera pour passer à la phase réalisation du parc (5 à 6 éoliennes).

La technologie utilisée, garantie par le développeur, est choisie dans le cadre d'un marché sur la base de critères définis à partir des conclusions du commissaire enquêteur (Cf. enquête publique). Les critères qualitatifs sont priorisés en fonction du diagnostic constitué, entre autres, des conclusions des études d'impact. Le mode participatif est inclus au mode de financement au bénéfice de candidats locaux et uniquement locaux.

Dès l'entrée dans cette 1ère phase de prise de contact avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles et de lancement des études d'impact, des permanences seront tenues en mairie afin d'informer la population, de présenter le projet et de répondre à toutes les questions susceptibles d'être posées.

#### TRANSFERT DES BIENS DE SECTION COMMUNAUX

La commune a un certain nombre d'espaces fonciers, appelés biens de sections ou « communaux » dont la gestion doit être améliorée; certains, ont déjà été mis en valeur, au cas par cas, comme le sentier de découverte et la plantation de La Valette, ou la zone rendue constructible à l'entrée de Laplaud.

Pour poursuivre la démarche, en la généralisant, une procédure de transferts de ces biens à la collectivité, sur la base de l'absence de conseil syndical et de la prise en charge des taxes foncières par la collectivité, a été votée par le conseil municipal. Pour ce faire, une première étape a consisté en la réalisation d'un inventaire dont le récapitulatif est repris ci-contre.

ETAT DES BIENS DE SECTIONS DE LA COMMUNE DE JAVERDAT PAR VILLAGE					
VILLAGE	LIEU DIT	N° DE SECTION ET PARCELLE	SURFACE en M2	SURFACE TOTALE En M2	COMMENTAIRE
LES HERSES	Les Herses	C 1273	8545	8605	Aire de stationnement des gens du voyage
	Les Caquou	C 277	60		
LA VALETTE	Cheberi	A 511	5585	68044	Sentier de l'Arbre et l'abeille Rucher municipal
	Cheberi	A 537	41415		
	La Cartelade	E 1332	21044		
VILLEMONTAIX	Villemonteix	E 160	7317	7317	
ROUFFIGNAC	Les Grands Champs	B 138	485	2283	
	Les Grands Champs	B 146	660		
	Les Landes de Rouffignac	B 323	982		
	Rouffignac	B 1087	156		
LE COURTIEUX	La Garenne	D 182	10436	18120	
	La Garenne	D 197	844		
	La Garenne	D 198	1010		
	La Garenne	D 201	1160		
	Betoule	D 202	480		
	Le Courtieux	D 819	198		
	La Garenne	D 821	352		
	La Levaude	E 540	3136		
	La Levaude	E 546	504		
LA CLAUTRE	Glanier	E 974	1270	3713	
	Glanier	E 975	500		
	La Clautre	E 1000	1943		
PEYRAHOUT	De l'Autre	E 597	2582	6109	
	Les Pradelles	E 650	166		
	Les Pièces d'argent	E 658	1401		
	Peyrahout	E 722	1960		
LE PIC	Le Champ du Pic	C 212	210	210	
LASCAUX	Retabout	C1037	1052	4714	
	Grand Brugeaux	D 499	3662		
LAPLAUD	Le Trou du Renard	C 612	3261	8934	
	Les Vignes	C 698	1962		
	Las Peironnas	C 802	519		
	Las Peironnas	C 1092	971		
	Le Dognon	C 1274	875		
	Brinquette	E 1397	1346		
LA CHAUVIE	La Fond Bessou	E 825	3148	12407	
	La Fond Bessou	E 826	2354		
	La Fond Bessou	E 828	6905		
LE CHENE PIGNIER	Le Chêne-Pignier	A 701	830	830	Place
			TOTAL	141286	

L'instruction de la demande de transfert des biens de section vers la propriété communale est en cours d'examen par les services de l'état en vue de la décision préfectorale par voie d'arrêté.

## ► *Projet de transferts d'espaces* « publics » AUX VILLAGES DE LA VALETTE, DE LAPLAUD ET DU PUY DE BOS

Ce projet concerne les situations d'espaces inoccupés correspondant à des « ex-airages », dont les propriétaires ont fait une demande d'inclusion à leur propriété. Afin de répondre à ces demandes, le conseil municipal a voté l'autorisation de lancement d'une enquête publique avec désignation préalable d'un commissaire

enquêteur. Les modalités de réalisation de ladite enquête sont reprises dans l'avis ci-dessous présenté.

Il est à noter que l'arrêté relatif à l'enquête publique sera affiché aux entrées et sorties de chaque village ainsi qu'à tous les habitants des villages concernés.

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### VENTE D'UNE PARTIE COMMUNALE DANS LES VILLAGES DE LAPLAUD, LE PUY DE BOS et LAVALETTE

Par arrêté municipal du 26 juin 2018, une enquête publique se déroulera du 23 juillet 2018 au 8 août 2018 inclus, en mairie de Javerdat, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci au motif de la vente d'une partie publique dans les villages de Laplaud, Le puy de bos et La Valette.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous pli cacheté à la mairie, 1 rue de l'école, 87520 Javerdat.

Monsieur Clarisse ROUGIER désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Javerdat pour recevoir ses observations

- le lundi 23 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 8 août 2018 de 9 heures à 12 heures.

## ► *Déchets / Ordures Ménagères* (CDCPOL)

### Collecte des déchets

La collecte des déchets (tous confondus) assurée par la communauté de communes Porte Océane du Limousin (CDCPOL) fait l'objet de travaux de réflexion dans un axe d'amélioration des services. (Cf. plan d'actions pluri annuel dans le cadre de l'agenda 21, actualisation des supports d'information etc.).

Ainsi, d'ores et déjà les nouveaux règlements du service Déchets qui s'appliquent aux 3 domaines d'activité : la COLLECTE, les DECHETTERIES, la FACTURATION ont été validés.

Ces documents sont à la disposition des usagers, en mairie et sur le site internet de la mairie et de la CDCPOL.

Par ailleurs, des réunions, en présence du service de la CDCPOL, élus compris et du SYDED, auxquelles la population est invitée (venez nombreux !), auront lieu à la rentrée prochaine pour faire remonter toutes les attentes et besoins, faire des propositions pour prise en compte par le service OM de la CDCPOL en fonction des orientations, des moyens et des priorités définies.

**Date de la réunion pour  
JAVERDAT et ORADOUR SUR GLANE :**  
**Le Mardi 16 Octobre 2018**  
**à 18h30 à Oradour-Sur-Glane**  
**(Salle Robert Lapuelle)**

### Prévention et tri des papiers

La commune a signé une convention avec le Syded qui concerne la prévention des déchets papier et leur tri en vue de leur recyclage. Un conteneur spécifique a été mis en place à cet effet à l'éco point. Les services concernés sont, la mairie, l'école et le SIPES.

### Eco point

Une proposition de plan de surveillance de l'éco point (en face du cimetière) est faite par les élus du fait de la multiplication

des incivilités. Nous pensons même à la vidéosurveillance tant les situations se multiplient !

Il est à noter que le nettoyage des éco points par la CDCPOL mobilise 2 agents à temps plein, 5j/7, 52 semaines par an et représente donc un coût énorme payé par tous les usagers via la redevance. Ce coût, généré par les comportements inadaptés c'est-à-dire le non respect des consignes de tri, pourrait être investi pour des améliorations du service au bénéfice de tous les usagers. C'est un sujet dont nous reparlerons lors de la réunion du 16 octobre prochain pour trouver des solutions ; toutes vos suggestions seront les bienvenues !

En attendant, outre la surveillance par les élus, les agents, nous sollicitons les habitants pour contribuer au maintien de la propreté de l'éco point. Nous sommes bien conscients, que les dépôts sauvages et inappropriés sont effectués parfois par des personnes extérieures à la commune mais aussi, parfois par des habitants de la commune !

Ainsi, dans l'éventualité de dépôt sauvage à l'éco point, la recherche d'identification du ou des auteurs est faite autant que faire se peut. En cas d'identification, un dépôt de plainte sera effectué par le maire, un PV sera dressé par la gendarmerie qui verbalisera ; l'amende est de 150 €.

## ► *Projet d'aménagement* DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE (CDCPOL)

Un projet d'aménagement de l'aire des gens du voyage est à l'étude avec les services de l'état.

Il s'agit d'une opération visant à aménager un habitat adapté permettant l'accès à un minimum de confort, eau chaude, électricité

pour des familles qui montrent la volonté de s'insérer dans la commune.

Ainsi, cet habitat comprendrait une pièce à vivre avec possibilité de se chauffer, 1 chambre pour les âgés, douche et WC, entouré de terrains familiaux pour le stationnement des caravanes « chambres à coucher ».



## Association Javerdat Jeunesse



Cette année nous avons pour la seconde fois invité, avec le soutien de la mairie, le théâtre à Javerdat. LabelTroup' est venu nous présenter le samedi 14 avril la pièce « cravate club ». Cette pièce a été appréciée par toutes les personnes présentes, malheureusement trop peu nombreuses.

Et voilà la saison touche à sa fin ! Lorsque vous lirez ces lignes nous auront déjà clôturé l'année par notre repas le 3 juillet.

Mais nous savons aussi que notre prochaine saison débutera par notre assemblée générale le mardi 11 septembre !

N'oubliez pas l'activité c'est la santé ! Aujourd'hui, tout le monde parle du sport-santé. Nous, nous sommes dans cet état d'esprit depuis plus de dix ans !

Pour nous ce n'est pas une mode, c'est une évidence. Delphine notre animatrice diplômée nous « surveille » et nous « corrige » si besoin à chaque séance.

Le temps passe vite alors si vous avez envie de nous rejoindre n'hésitez pas, il y a toujours 2 séances gratuites et vous pouvez nous rejoindre à n'importe quel moment, nos cotisations s'adaptent ! Séance tout public le mardi de 20h30 à 21h30 et séance senior le vendredi de 10h30 à 11h30 à la salle des associations de Javerdat,

Pour tout renseignement n'hésitez pas à venir nous rendre visite lors d'une séance ou bien à nous appeler :

Nadine : 05 55 03 99 91

Patricia : 06 14 38 29 57

Sylvie : 05 55 03 55 24

Delphine, notre animatrice diplômée d'état : 06 62 86 92 46

Le bureau



## AS Danse Chorégraphie Modernes

La 6<sup>ème</sup> saison de danse se termine et de nouvelles perspectives se profilent à l'horizon pour l'association.

### Bilan de la saison 2017-2018 :

Le bilan est très positif car les animatrices ont encadré plus de 60 danseuses au cours de la saison.

Des chorégraphies de « Variety Line Danse » et des danses avec accessoires (balle, boa, ombrelle, chapeau, foulard, pompon, éventail, bâton) ont été travaillées au cours des différents cours.

### Plusieurs animations ont été proposées :

La boom des enfants : groupes Jeune et Mini

Les « dance party » : groupes Ado et Adulte

La fête de la nouvelle année : tous les groupes et leurs familles

Les ateliers contes : groupes Mini, Jeune et Ado

Les ateliers nutrition : groupe Adulte

La démonstration de danse de fin de saison : tous les groupes

### Perspectives saison 2018-2019 :

Sport santé : l'association continue son évolution vers le sport santé. Les cours adultes vont être remaniés afin de proposer à chaque séance du renforcement musculaire

(bas et haut du corps), du stretching ou de la relaxation.

« Variety Line Dance » : salsa, bachata, rock, twist, Bollywood, merengue ... tous les styles de danse seront présentés lors de ce nouveau cours.

Spectacle « Raconte-moi une histoire ... » : les ateliers contes vont servir de base à l'écriture de 2 histoires qui seront racontées et dansées lors du spectacle 2019.

### Dates et horaires des cours :

Groupe Mini - 4 à 6 ans : jeux et danse

Animatrice : Jenny, vendredi de 17h45 à 18h30

Groupe Jeune - 7 à 12 ans : danse, chorés modernes, line dance

Animatrice : Audrey, samedi de 10h à 11h

Groupe Ado - 12 à 16 ans : danse, aéro move, line dance

Animatrice Audrey, mercredi de 18h à 19h

Groupe Adulte - à partir de 17 ans : danse, fitness (step, fit boxing, fit baguette, hiit, cardio training, LIA, aéro move ...), stretching et relaxation

Animatrices Audrey et Stéphanie, mercredi de 19h à 20h15 et samedi de 11h à 12h15

### Contact :

Audrey au 06.85.57.44.48

e-mail : asdanse87@gmail.com

Page Facebook : AS Danse - Chorégraphies Modernes

## ACCA de Javerdat

Samedi 19 mai 2018 nous avons organisé notre premier « repas champêtre ». Celui-ci a eu lieu au stade de Javerdat ; journée très agréable avec le soleil au rendez-vous et de nombreuses personnes heureuses et satisfaites par ce moment convivial. Nous avons aussi fait un heureux qui a gagné à la fameuse pesée du jambon.

Nous remercions tous les bénévoles et membres du bureau.

L'année prochaine nous reconduisons cet événement déjà programmé pour le dimanche 9 juin 2019 à midi. Nous vous y attendons nombreux !





Cette année scolaire a été ponctuée d'événements divers avec un bureau légèrement modifié. Des bénévoles nous ont accompagnés tout au long de l'année.

Nous avons comme l'année passée procédé à la vente de sapins pour les fêtes de fin d'année, ce fut un grand succès. Nous remercions les enseignants des 2 écoles pour leur soutien mais également les bénévoles et les acheteurs.

Ensuite, nous nous sommes retrouvés autour d'une soirée Mexicaine, les desserts confectionnés par les bénévoles ont été, une nouvelle fois, très appréciés par les papilles de chacun. Un karaoké a suivi le repas et nous avons assisté à un spectacle de grandes voix parfois un peu hésitantes, pour le plus grand bonheur des spectateurs !!!!!

Le carnaval quand à lui s'est déroulé sous un ciel gris mais cela n'a pas empêché nos petits pirates, princesses et autres de danser au rythme de la musique et des animations de l'AS Danse de Javerdat qui nous a fait le plaisir de se joindre à nous, sans oublier bien sûr de faire brûler Mr CARNAVAL.

Notre « vide ta chambre » a été annulé. Nous nous sommes associés, cette année et pour la première fois, à la fête de Javerdat, organisée par le Comité des Fêtes, les 16 et 17 Juin où l'APE était présente pour l'animation d'un stand de jeux en bois, mais également une vente de gourmandises sucrées.

Notre dernier rendez-vous de l'année était la Fête de l'école, qui s'est tenue à Cieux le vendredi 29 juin 2018. Les enseignants

des 2 écoles, avec l'aide des enfants ont organisé une magnifique kermesse pour petits et grands et comme à son habitude l'APE était présente pour soutenir l'action des enseignants.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, si vous avez envie de vous investir tout en vivant des moments divertissants, c'est le moment de venir pour que l'on puisse ensemble faire vivre l'association de nos enfants.

A très vite !!!!

Pour nos enfants, l'équipe de l'APE

## Le Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes a participé à plusieurs activités :

Au mois de Mai : Jeux inter-villages à Oradour sur Glane, nous avons brillamment fini troisième sur 4.

Au mois de JUIN : Organisation de la fête communale : jeux traditionnels, démonstration de base-ball, de fabrication de cordes, soirée moules-frites, feu d'artifice, vide grenier, défilé et exposition de voitures anciennes, concours de pots fleuris, balade en poneys, fête foraine.

Les rendez-vous à retenir pour l'été :

- 28 juillet : MARCHE FESTIF.
- 5 août : CONCOURS DE PETANQUE EN TRIPLETTE.
- 18 novembre : CONCOURS DE BELOTTE.

Nous vous attendons nombreux.  
A bientôt.

Le bureau.

## Les amis de Javerdat

L'assemblée générale de notre association aura lieu le dimanche 26 août, à 10h30, salle de la mairie. Elle sera suivie du traditionnel repas concocté par le traiteur Paul Benetreau.

Au cours de cette réunion différentes questions seront à l'ordre du jour, notamment en 2020, le cinquantième anniversaire des Amis de Javerdat : un demi-siècle d'existence mérite bien d'être fêté.

Tous les javerdauds qui le désirent (anciens ou nouveaux habitants) seront les bienvenus à la journée du 26 août.

Pour tous renseignements ou inscriptions au repas :

- Josette Frugier (tél : 05 55 14 00 19)
- Lucette Biossac (tél : 05 55 03 13 43)

Nous proposons également un livre : « Petite histoire de Javerdat » écrit en 1973 par un enfant du pays. Depuis les temps préhistoriques, vous découvrirez tout sur votre commune. Avec deux magnifiques cartes postales ; son prix est de 15 euros.

Le Bureau

## Club des Jeunes d'Antan

L'assemblée générale du mardi 6 février a débuté par une minute de silence en hommage à Antoinette Barbot, présidente de l'association pendant dix années ; nous

garderons d'elle son courage, son dynamisme, sa gentillesse et aussi son talent de chanteuse.

Sous la présidence de Madame Annie Dardilhac, un nouveau bureau a été élu et un calendrier des manifestations 2018 élaboré.

Composition du nouveau bureau :

- Présidente : Michèle NOUGIER
- Vice-Présidente : Odette DAGANAUD
- Trésorière : Nicole RATEAU
- Trésorière adjointe : Aimée HYVERNAUD
- Secrétaire : Monique ANDRE
- Secrétaire adjointe : Solange LASSALE

Le vendredi 1<sup>er</sup> juin, nous partions en Nouvelle Aquitaine, direction St Emilion. Le petit train touristique nous a permis de rêver au milieu des vignes et des châteaux. Cette balade décontractée s'est poursuivie par une croisière à bord d'un bateau restaurant et la découverte au fil de la Garonne des divers ponts : Pierre - Chaban-Delmas et Aquitaine. En clôture de cette escapade, nos cinquante-six Limousins ont apprécié la visite d'une cave creusée dans la roche et surtout une dégustation de crémant chez un producteur à St Gervais.

- mercredi 4 juillet : salle polyvalente, repas anniversaire des 35 ans (gratuit pour les adhérents) ; menu élaboré par notre traiteur habituel Paul BENETREAU.

- dimanche 7 octobre : traditionnel loto.

- mercredi 14 novembre : repas d'automne (lieu à définir).

A partir de septembre, le premier mardi après-midi de chaque mois, goûté, belote, jeux divers, salle des associations.

Retraités, n'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Le Bureau.

## L'arbre et l'Abeille



L'association a repris l'ensemble de ses activités au sortir d'une période de grande incertitude et de questionnement.

Une grande partie de nos adhérents a été victime d'une mortalité importante, en grande part inexplicée, mais qui a aussi amputé le rucher municipal. Un bilan vétérinaire nous a en partie rassurés et a permis de ne pas mettre en cause nos pratiques apicoles.

Seules des analyses de pollen et d'abeilles auraient pu confirmer les causes de ces mortalités.

Un appel à la solidarité apicole, à l'association mais aussi des habitants du bourg a permis de pallier cette hécatombe et de remettre le rucher municipal en parfaite activité et de pouvoir répondre à de très nombreuses demandes :

- associations de randonnée
- club du 3ème âge
- office de tourisme 31 juillet et 21 août de 14h à 17h
- Centre aéré de la CDCPOL

L'extraction du miel du rucher municipal a été fixée au samedi 25 août. Elle sera

ouverte à tous les habitants à partir de 10h.

L'association propose de mettre à disposition un piège à frelons asiatiques à toutes les personnes intéressées. Cette démarche a pour but de lutter contre ce terrible

prédateur des ruches.

La demande est à faire en s'adressant au 06 81 08 17 31 soit pour obtenir un piège soit pour nous signaler la présence de nids de frelons.



L'association a reçu dans le cadre du projet « flowers for bees » une quantité importante de graines variées qui seront distribuées lors de la journée sur l'extraction aux adhérents de l'association et une partie sera réservée pour la commune.

Dans le cadre de la convention avec la mairie, les membres de l'association assurent la visite, la découverte du site de l'arbre et l'Abeille et du rucher municipal : visite simple du sentier ou découverte de la vie de l'abeille.

L'association sera présente à diverses activités locales « Pierre ô bois » à Cieux et à Estivol, à Blond, si le projet se concrétise.

L'association a mis en place une exposition de ruches anciennes dans un local situé sur l'île de Chaillac, exposition qui permet de découvrir l'histoire de la ruche et autres aspects de l'apiculture.

-11 juillet :  
visite du site par le centre aéré de Chaillac sur Vienne

-17 juillet :  
visite du site par le centre social de Saint Junien

-19 juillet :  
balade MARCHAPIED - parcours santé

## EMUL



Le dimanche 25 mars 2018, deux associations de randonnée pédestre « Les Chemins Radounauds » d'Oradour sur Glane et « ADN » (Autour De Nous) de St Junien se sont réunies au côté de l'Association E.M.U.L (Ensemble contre la MUCOVISCIDOSE en Limousin) pour organiser une randonnée pédestre au profit de cette association dont le combat est d'améliorer la qualité de vie et de faciliter l'accès aux soins des personnes souffrant de la mucoviscidose.

La lutte contre la mucoviscidose reste un combat permanent, le combat des chercheurs pour vaincre la maladie, le combat des patients pour la surmonter, le combat de notre association E.M.U.L pour aider les patients dans leur lutte longue et onéreuse.

Une météo clémente a permis aux 204 marcheurs de se répartir sur les deux circuits proposés sur la commune de Javerdat en présence de Mme Le Maire.

A l'arrivée, un goûter était offert à la maison des associations.

E.M.U.L tient à exprimer sa gratitude à Madame Le Maire et la municipalité, ainsi qu'aux associations organisatrices de l'évènement, à nos partenaires, aux généreux donateurs, à tous les participants, à l'ensemble des bénévoles pour leur implication dans la réussite de cette belle journée.

Un bel élan de solidarité !







ADN

#### Quoi de neuf au pays d'ADN

"La pluie du matin n'arrête pas le pèlerin" dit le proverbe et durant quatre mois, les adhérents d'ADN ont fait leur cet adage et ont marché sur des chemins détrempés. Regardant le côté positif, ils ont fait front et avec quelques aménagements, randonneurs comme marcheurs nordiques ont continué de parcourir les chemins de notre belle campagne.

Les activités se sont succédées à un rythme soutenu avec dans un premier temps, l'or-

ganisation d'une journée de formation à la cartographie et à la boussole où s'est retrouvée une bonne vingtaine d'adhérents puis, le 25 mars à Javerdat, la randonnée au profit d'EMUL (Ensemble contre la Mucoviscidose en Limousin) a réuni cette année 207 personnes et a permis une nouvelle fois en compagnie des chemins radounauds, d'apporter un soutien moral et financier à toutes les personnes subissant cette maladie.

ADN a également apporté son aide au parcours du cœur en animant une séance de marche nordique et en proposant des



initiations ouvertes à tous. Rappelons que tout au long de l'année, nos trois animatrices de marche nordique animent quatre séances par semaine, dont une le vendredi plus spécialement pour les débutants.

Comme il est maintenant de tradition, ADN le temps d'une semaine s'est exporté vers d'autres cieux qui cette année avaient la couleur du Puy de Dôme. Terre de traditions et de volcans, c'était le terrain idéal pour les randonneurs d'ADN qui n'ont pas manqué d'en profiter : randonnées, visites, balades autour des lacs Chambon et Pavin, animations en soirée ont rempli les journées et permis d'emmagasiner de nombreux souvenirs dans une ambiance toujours aussi conviviale.

Pour la 2e année, les marcheurs traditionnels et les marcheurs nordiques se sont retrouvés au Puyconieux pour une journée rencontre où chacun a pu échanger sur ses pratiques respectives avant de partager un copieux pique-nique et lancer le cochonnet.

Le futur immédiat s'appelle La Gant'rando, ADN vous propose de vous emmener pendant deux jours sur les chemins des Monts de Blond et de la Charente limousine le samedi 28 juillet et le dimanche 29 juillet.

Ces randonnées sont ouvertes à tous, licenciés(es) comme non licenciés(es). Vous aurez la possibilité chaque journée de participer à tout (25 km) ou partie de la randonnée (16 km) le matin ou (9 km) l'après midi à votre choix et en fonction de vos capacités.

Cette organisation passée, il sera temps de faire une pause de deux semaines avant de repartir mi-août pour de nouvelles aventures. D'ores et déjà, rendez-vous le 13 octobre pour la traditionnelle balade des Potirons et le repas limousin qui se dérouleront cette année à Saillat.

Bon été à tous.

## 25<sup>ème</sup> édition rando «Les Mégalithes»

Le rendez-vous annuel de la désormais classique rando « LES MEGALITHES » est pris pour le dimanche 7 octobre 2018.

Organisée sous l'égide de l'UFOLEP, par l'amicale cycliste d'Oradour sur Glane, l'ASSJ Cyclo et avec l'aide du comité des fêtes de JAVERDAT, le départ de la 25<sup>ème</sup> édition aura lieu à l'ancienne école de Javerdat à 8h 45.

Une balade pédestre de 12 et 15 km et une randonnée VTT de 14, 28, ou 38 km vous sont proposées.

- Ravito sur chaque circuit.
- Inscription sur place à partir de 8 h 00.

Port du casque obligatoire pour les vététistes.

Venez nombreux le dimanche 7 octobre !  
Nous vous attendons à partir de 8h 00.

**Quel type de fraude peut être signalé sur PERCEV@L ?**

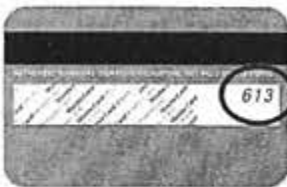
- toutes transactions par carte bancaire sur internet dont vous n'êtes pas à l'origine alors que vous êtes toujours en possession de la carte;
- identifiables sur votre relevé d'opérations bancaires par la mention :
  - soit du nom d'un e-commerçant,
  - soit du nom d'un prestataire de paiement en ligne par carte bancaire (en cas de doute, vérifier sur internet l'activité de la société mentionnée).

**Que pouvez-vous faire ?**

- prévenez votre banque pour provoquer l'opposition sur la carte (n°interbancaire d'opposition : **0 892 705 705** ouvert 7/7 et 24h/24 - numéro violet ou rouge; coût d'appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile);
- effectuez un signalement sur Internet grâce à la plateforme PERCEV@L. Vous gardez le droit de déposer plainte ultérieurement;
- demandez le remboursement de l'opération auprès de votre banque.

**À savoir**

Pour la sécurité de vos transactions, gardez secret le cryptogramme visuel (CVV) de votre carte bancaire. Cet identifiant est nécessaire pour réaliser des achats sur internet. Il ne vous sera jamais demandé par les forces de l'ordre ni par les établissements bancaires.



En utilisant le téléservice PERCEV@L après avoir fait opposition, vous êtes guidé au travers d'une **démarche simple** de signalement aux forces de l'ordre sur internet, sans avoir à vous déplacer.

Votre signalement est **exploité exclusivement par les forces de l'ordre** en vue d'identifier les auteurs d'appropriations frauduleuses/recels de numéros de cartes bancaires.

Rendez-vous sur « service public » : <https://www.service-public.fr> et saisissez « fraude carte bancaire » ou « Percev@l »

Pour réaliser votre démarche en ligne, munissez-vous :

- de votre carte bancaire (son numéro sera demandé);
- des relevés d'opérations bancaires sur lesquels figurent les achats frauduleux (des libellés et montants de ces achats vous seront demandés).

**Recommandations**

- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou vos numéros de carte bancaire, même s'il semble émis par un de vos fournisseurs (banque, téléphone, internet).
- Effectuez régulièrement des analyses antivirus et antispyware de vos ordinateurs personnels.
- Mettez régulièrement à jour vos antivirus, antispyware, navigateurs internet, systèmes d'exploitation en particulier et vos logiciels en général.
- Sauf si vous en avez absolument besoin, n'utilisez jamais d'ordinateur public pour faire un achat sur internet.
- Ne mentionnez jamais vos données personnelles ou vos numéros de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche.

**Repérer les fraudes**

- Regardez régulièrement vos relevés de compte pour vérifier les paiements qui y sont passés.
- Consultez très fréquemment la situation de votre compte sur l'espace personnel de votre site bancaire, qui permet une meilleure réactivité.



**Et après ?**

- pour faciliter la démarche de remboursement, vous pouvez présenter à votre banque le récépissé de signalement sur PERCEV@L;
- vous pouvez obtenir le remboursement de l'opération frauduleuse indépendamment du signalement sur PERCEV@L (articles L.133-18 et suivants du Code monétaire et financier);
- le traitement des signalements est opéré de manière confidentielle et sous la responsabilité de la Gendarmerie nationale;
- les informations fournies sont rassemblées et analysées par des officiers de police judiciaire;
- vous êtes susceptible d'être contacté par la Police ou la Gendarmerie nationale si les faits entrent dans le cadre d'une enquête.



**Simplifier les démarches des victimes**

**Mieux prévenir les atteintes et identifier les auteurs**

Signaler votre situation aux forces de l'ordre directement sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr) « fraude carte bancaire »



**Comprendre la Prime Isolation**

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Nombre de personnes composant le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE. De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée.



## PLANNING des ASSOCIATIONS

### 2ème semestre 2018

<b>Samedi 28 juillet</b>	<b>Marché festif à partir de 17h</b>
<b>Dimanche 5 Août</b>	<b>Concours de pétanque du Comité des Fêtes à 13h30</b>
<b>Dimanche 26 août</b>	<b>Assemblée générale des Amis de Javerdat et repas</b>
<b>Vendredi 7 septembre</b>	<b>Assemblée Générale AS Danse</b>
<b>Mardi 11 septembre</b>	<b>Assemblée générale Javerdat Jeunesse</b>
<b>Dimanche 16 septembre</b>	<b>Loto gourmand As Danse</b>
<b>Dimanche 7 octobre</b>	<b>Sortie VTT et Pédestre des Mégalithes ASSJ/ Amicale Cycliste Oradour/Glane</b>
<b>Samedi 27 octobre</b>	<b>Concert la chorale la Croche Chœur à 20h30 à l'église de Javerdat</b>
<b>Dimanche 11 novembre</b>	<b>Centenaire de l'armistice et plantation de l'arbre du centenaire</b>
<b>Dimanche 11 novembre</b>	<b>Concert à l'église de Javerdat : Les chansons des poilus à 14h</b>
<b>Mardi 17 novembre</b>	<b>Repas d'automne des Jeunes d'Antan</b>
<b>Dimanche 18 novembre</b>	<b>Concours de belote du comité des fêtes</b>
<b>Dimanche 25 novembre</b>	<b>Repas des aînés de la municipalité</b>
<b>Samedi 8 décembre</b>	<b>Fête de Noël du Biblion</b>